

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

ChemPad PreSaturated Wipe

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### Identification de la substance ou du mélange

**Nom du produit** : ChemPad PreSaturated Wipe  
**Nom du Produit dans REACH** : propane-2-ol  
**Nom chimique** : IPA Wipe  
**Synonymes** : CP400IPA Wipe, Isopropanol PreSat, Isopropyl Alcohol PreSaturated Wipe  
**Type de produit** : Liquide.  
**Utilisation de la substance/du mélange** : CLEANING PRODUCTS

### Identification de la société/entreprise

**Producteur** : ITW Chemtronics  
8125 Cobb Center Drive  
Kennesaw, GA 30152  
Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

**Distributeur** :

**Importateur** : ITW Contamination Control BV  
Saffierlaan 5  
VZ-2132 Hoofddorp  
The Netherlands  
Tel: +31 88 1307 400  
FAX: +31 88 1307 499

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : askchemtronics@chemtronics.com

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : R11  
**Dangers physiques ou chimiques** : Facilement inflammable.  
**Dangers pour la santé humaine** : Irritant pour les yeux et la peau.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance/préparation** : Substance mono-constituant

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
propane-2-ol	67-63-0	85 - 95	200-661-7	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R67
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Premiers secours

**Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne

## 4. PREMIERS SECOURS

circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Stockage** : Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
propane-2-ol	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2009). STEL: 400 ppm 15 minute(s). TWA: 200 ppm 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.
- Contrôles de l'exposition**
- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales

#### Aspect

- État physique : Liquide.  
Couleur : Incolore.  
Odeur : Alcoolisée.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition : Plus basse valeur connue: 82.5°C (180.5°F) (propane-2-ol).  
Point de fusion : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -88.9°C (-128°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: propane-2-ol.  
Point d'éclair : Plus basse valeur connue: Vase ouvert: 11.85°C (53.3°F). (propane-2-ol)  
Propriétés d'explosivité : N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.  
Densité relative : 0.78 (Eau = 1)  
Densité de vapeur : Plus haute valeur connue: 2.07 (Air = 1) (propane-2-ol).

Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : <1 comparé à acétate de butyle

### Autres informations

- Température d'auto-inflammation : Plus basse valeur connue: 399°C (750.2°F) (propane-2-ol).

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité : Le produit est stable.  
Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.  
Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.  
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation : Irritant léger  
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
propane-2-ol	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	2735 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	1088 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5045 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
	TDL0 Intra-péritonéal	Rat	800 mg/kg	-
	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	16000 ppm	8 heures

### Effets chroniques potentiels pour la santé

- Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Térogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.  
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges
- Ingestion : Aucune donnée spécifique.
- Peau : Aucune donnée spécifique.
- Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmoiement  
rougeur
- Organes cibles : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée.  
Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC).

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
propane-2-ol	-	Aiguë CL50 11130000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 4 à 8 semaines - 1.1 à 3.1 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 10400000 à 10600000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 29 jours - 20 mm - 0.103 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 9640000 à 10000000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 20.6 mm - 0.117 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 6550000 à 7450000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 17.4 mm - 0.082 g	96 heures
	-	Aiguë CL50 4200000 ug/L Eau douce	Poisson - Harlequinfish, red rasbora - Rasbora heteromorpha - 1 à 3 cm	96 heures
	-	Aiguë CL50 1400000 à 1950000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon	48 heures
	-	Aiguë CL50 >1400000 ug/L	Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis - 20 à 30 mm	96 heures

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Biodégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Méthodes d'élimination des déchets** : Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
<b>Classe ADR/RID</b>	Non réglementé.	-	-	-		-
<b>Classe ADN/ADNR</b>	Non réglementé.	-	-	-		-
<b>Classe IMDG</b>	Non réglementé.	-	-	-		-
<b>Classe IATA</b>	Non réglementé.	-	-	-		-

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

**Symbole(s) de danger** :



Irritant

**Phrases de risque** : R11- Facilement inflammable.

**Conseils de prudence** : S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.S2- Conserver hors de la portée des enfants.

**Contient du (de la)** : propane-2-ol

**Utilisation du produit** : Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.  
- Applications industrielles

**Inventaire d'Europe** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

## 16. AUTRES DONNÉES

**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe** : R11- Facilement inflammable.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe** : F - Facilement inflammable  
Xi - Irritant

### Historique

**Date d'impression** : 11/30/2011.

**Date d'édition/Date de révision** : 11/30/2011.

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure.

**Version** : 20

**Élaborée par** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.